

A Creully, le 22 septembre 2016

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

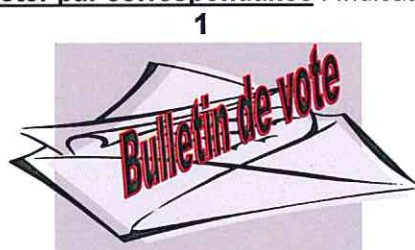
Madame, Monsieur,

Les élections des **représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration** auront lieu le :
vendredi 07 octobre 2016 de 11h à 15h.

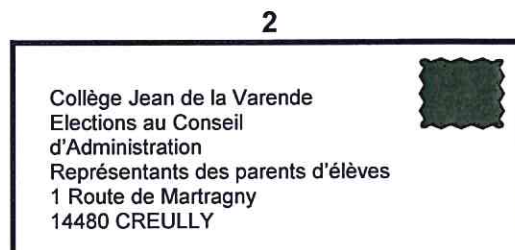
Les représentants sont élus par liste complète, sans panachage ni radiation. **Chaque parent d'élève(s) est électeur éligible à raison d'un seul suffrage quel que soit le nombre d'enfants dont il a la charge et scolarisé dans l'établissement.**

Vous avez deux possibilités :

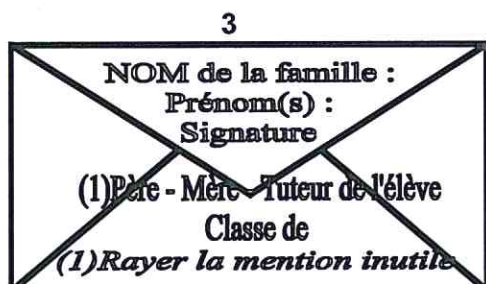
- ✓ **Voter sur place le jour du scrutin**, le 07 octobre 2016, de 11H00 à 15H00, au collège en salle de réunion
- ✓ **Voter par correspondance** : Indications à suivre :



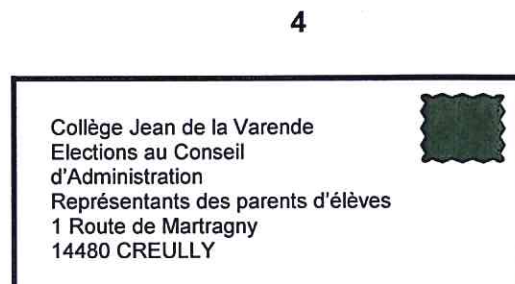
Glisser le bulletin de vote dans la petite enveloppe **bleue** sans porter sur celle-ci aucune inscription.



Glisser cette enveloppe dans une **deuxième enveloppe** où vous devez noter l'adresse : Collège Jean De La Varende 1 Route de Martragny 14480 CREULLY



Mettre au dos les renseignements demandés et **signer**.



Affranchir et poster l'enveloppe pour qu'elle parvienne avant le 07 octobre 2016. (le cachet de la poste faisant foi)
OU déposer l'enveloppe au secrétariat du collège avant le 07 octobre 2016, 11h00 (urne prévue).

Le dépouillement aura lieu le **vendredi 07 octobre 2016 à 15H05** après clôture du scrutin. Les enveloppes parvenues ou remises après la clôture du scrutin seront déclarées nulles.

Je tiens à vous rappeler l'importance de ces élections. En effet, depuis 1985, les parents d'élèves tiennent un rôle essentiel dans les conseils d'administration qui déterminent l'activité pédagogique et éducative des établissements.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
Mme Manteca

P.J. :

- 1 profession de foi de l'Association des parents d'élèves (APE)
- 1 bulletin de vote -
- 1 petite enveloppe bleue - 1 enveloppe pré-imprimée